

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 694

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Aide économique et financière au développement	0	0	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	+30 000 000	0	+30 000 000	0
TOTAUX	+30 000 000	0	+30 000 000	0
SOLDE	+30 000 000		+30 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder de 30 millions d'euros les crédits du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » afin de permettre une dotation exceptionnelle à l'organisation Unitaid.